

**Compte rendu des décisions — Comité d'éducation de la RCN  
Le 20 novembre 2018**

<b>Présences</b>	<b>Absences motivées</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Chantal Fortin, SESG (présidente)</li><li>• Diane Girouard, STSE</li><li>• Louise Sicard, STSE</li><li>• Sylvie Leblanc, SEN</li><li>• Grace Morgan, STSE</li><li>• Kim Hum, STSE</li><li>• Carla Ross, SEN</li><li>• Alex Silas, SLCD</li><li>• Irene Georgieva, SSG</li><li>• Philip Lillies, SAG</li><li>• Annie Noël, STSE</li><li>• Lee Palotta, SEI</li><li>• Anna-Marie Melanson, SEN</li><li>• Behiye Cinkilic, SEN</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pierre Lebel, ARE (personnel)</li><li>• Frederica Fajardo, SEN</li><li>• Ken Zarichansky, SEPC</li><li>• Will Bickford, SLCD</li><li>• Jerry Nolet, STSE</li><li>• Anna Bogdan, SEN</li></ul> <p>Absences non motivées</p> <ul style="list-style-type: none"><li>•</li></ul>

La présidente ouvre la séance à 17 h 35.

**1. Accueil des nouveaux membres et présentations**

- Chantal souhaite la bienvenue à Irene Georgieva, nouvelle membre du comité.

**2. Adoption de l'ordre du jour modifié**

- Proposée par Kim Hum;
- Appuyée par Annie Noël;
- Motion adoptée.

**3. Adoption du compte rendu des décisions prises à la réunion du 16 octobre 2018**

- Proposée par Louise Sicard;
- Appuyées par Alex Silas;
- Motion adoptée.

**4. Suivi des réunions précédentes**

***Tirage des prix de participation au sondage (deux chandails de l'AFPC et cinq sacs de café).***

On a prévu des prix pour encourager les membres de l'AFPC-RCN à participer au sondage qui leur est destiné. Diane Girouard a imprimé le nom de toutes les personnes qui ont participé. Voici les gagnantes et les gagnants :

- Chandails de l'AFPC : [mhairi\\_il@yahoo.com](mailto:mhairi_il@yahoo.com); [joelle.houde@bell.net](mailto:joelle.houde@bell.net)

- Café : [jean-michel.riel@pwgsc.gc.ca](mailto:jean-michel.riel@pwgsc.gc.ca); [579433@gmail.com](mailto:579433@gmail.com);  
[gagne.adele@gmail.com](mailto:gagne.adele@gmail.com); [gerido@hotmail.com](mailto:gerido@hotmail.com); [dostiecarole@hotmail.com](mailto:dostiecarole@hotmail.com)

### ***Inscriptions et participation***

- Pierre est absent pour présenter le rapport, mais la présidente Chantal parle de la participation. On déplore que bien des membres inscrits aux formations ne se présentent pas, surtout que d'autres membres, dont le nom ne figurait pas sur la liste finale, auraient pu y participer. La consœur Chantal compte préparer une stratégie pour remédier à ce problème.
- Il y a encore de la place pour assister au « Cours de perfectionnement sur l'obligation d'adaptation — BIL ». La consœur Chantal encourage toute personne intéressée à s'inscrire le plus tôt possible.

### ***École du syndicalisme***

- La consœur Chantal explique que l'École du syndicalisme sera offerte en deux parties cette année. La Partie 1 sera offerte à La Maison du Citoyen à Hull, QC. La Partie 2, régie par certains critères de sélection, sera quant à elle offerte à Valleyfield, QC. Trois membres du personnel de l'AFPC et trois membres du Comité d'éducation sélectionneront les participantes et participants.
- Il n'est pas obligatoire d'avoir suivi la Partie 1 pour pouvoir participer à la Partie 2, a précisé la consœur Chantal. On peut donc prendre l'une ou l'autre, ou les deux, selon son choix.
- L'inscription à la Partie 2 de l'École du syndicalisme ouvre à la mi-décembre.
- Pierre Lebel devait remettre aux membres du Comité d'éducation de la documentation devant leur servir à offrir des ateliers sous forme de dîners-causeries en milieu de travail. Il le fera à la réunion du Comité d'éducation de janvier 2019.
- La consœur Chantal présente quelques-unes des formations et activités offertes à la Partie 1 de l'École du syndicalisme. Comme Pierre Lebel n'a pas eu l'occasion de les faire traduire, elles seront présentées lors de la prochaine réunion du Comité d'éducation.

## **5. Calendrier de l'école d'hiver 2019**

- La consœur Chantal donne un aperçu du calendrier d'hiver (janvier-mars 2019).
- Les membres du Comité en recevront une copie dès qu'il sera prêt.

## **6. Modèle de demande de congé pour affaires syndicales**

- Le confrère Phil Lillies explique qu'un employé désirant assister à des cours offerts par le syndicat pourrait avoir de la difficulté à obtenir l'approbation de la direction. Il

a préparé des modèles que les membres pourraient utiliser à l'avenir, et demande aux membres de lui fournir des suggestions.

- La consœur Chantal suggère d'ajouter une ligne au modèle, qui servirait à préciser la convention collective dont il est question et l'article de cette convention visant le congé. Sa suggestion est bien accueillie.
- Le confrère Phil enverra une copie électronique des modèles à la consœur Chantal, qui les transmettra aux membres du comité pour la réunion de janvier.

#### **7. Élection de la personne déléguée au Conseil régional d'Ottawa (CRO) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

- Les Statuts du CRO stipulent que tous les comités régionaux peuvent déléguer une personne.
- La consœur Kim Hum propose à la consœur Chantal d'être la déléguée du Comité d'éducation auprès du CRO pour le reste de 2018 et pour un mandat d'un an débutant en janvier 2019.
- La consœur Chantal sanctionne la nomination de la consœur Kim pour le reste de l'année 2018.
- Les membres du Comité doivent procéder au vote de la personne déléguée pour l'année civile 2019.
- Les personnes déléguées au CRAPO doivent être nommées par les comités d'équité régionaux et les sections locales, conformément aux Statuts du CRAPO.
- Mises en candidature de la personne déléguée aux réunions du CRO en 2019 :
  - Kim Hum : proposée par Alex Silas, appuyé par Annie Noël.
  - Diane Girouard : proposée par Sylvie Leblanc, appuyée par Louise Sicard.
  - Diane Girouard décline la mise en candidature.
  - Kim Hum est élue par acclamation et le Comité d'éducation sanctionne sa nomination à titre de déléguée.
- Kim aura la tâche de présenter tous les points permanents du Comité d'éducation au CRO et de nous faire rapport des réunions de ce dernier.

#### **8. La résolution CS-048 ne s'applique pas à nous!**

- La résolution CS-048 a été adoptée au Congrès triennal de l'AFPC en 2018. Elle modifie l'article 15 des Statuts de l'AFPC et stipule que chaque comité régional compte au plus un membre votant par section locale ou succursale.
- La résolution CS-048 ne s'applique qu'aux comités d'équité et au comité des jeunes. Elle ne s'applique pas aux comités opérationnels ou de sensibilisation tels que le Comité d'éducation.
- Cette résolution entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **9. Pages Web du Programme et du Comité d'éducation**

- La présidente Chantal demande aux membres du Comité d'éducation de revenir à la réunion de janvier avec des idées sur la façon d'améliorer les pages Web du Programme et du Comité d'éducation de l'AFPC.

#### 10. Divers

- La présidente Chantal rappelle à tous les membres qu'ils DOIVENT confirmer leur présence aux prochaines réunions, car elle ne commandera la nourriture que pour ces personnes-là.
- En outre, on doit envoyer une liste des personnes ayant confirmé leur présence au commissionnaire, à la réception.
- À compter de janvier 2019, nous n'achèterons plus de boissons pour le souper. Chaque personne devra apporter sa propre boisson ou boire l'eau du robinet.

**La séance est levée à 19 h 28.**